



Comment prouver suite a un divorce possede une assurance vie ?

Par **tulipe**, le **02/08/2010** à **12:30**

Bonjour

Je souhaite de l'aide pour mon père âgée de 72 ans, mon père est à la retraite (agriculteur) il a seulement avec 500 € / mois pour vivre !! Et ne possède qu'un compte de 7 000 € de pour le paiement de son avocat car ceci dure depuis 3 ans et ce nous en sommes qu'au stade de l'expertise des biens, (demande faite par ma mère)

Notre mère est partie avec le maximum de papiers ! relevé bancaire ! Et bien sur ! Elle avait ouvert des cptes personnel sous le régime de la communauté (elle n'a jamais travaillé) et elle a ouvert une assurance vie avec une forte somme d'argent (Env 30 000 €) sous le régime de la communauté, celle-ci des la conciliation du divorce a changé de banque !

Son ancienne banque ne veut rien nous dire ! Secret professionnelle !

L'avocat de mon père nous demande de prouver ces fortes sommes d'argents C'est une personne qui n'hésite pas à mentir, à ne pas fournir des pièces et à jouer avec l'escroquerie (centre des impôts !)

Elle veut un maximum d'argent pour la prestation compensatoire, nous nous battons depuis le début avec le faite que celle-ci dit qu'elle n'a rien pour vivre ! car bien sur elle demande toujours plus !

Elle possède plus d'argent en cpte avec sa pension alimentaire et retraite, elle vie avec 900 € / mois, elle dit qu'elle n'a rien d'autre !

Face a ceci, comment faire reconnaître que celle-ci c'est fait un pécule et comment agir auprès des banques ?

Merci de m'apporter votre aide, en vous remerciant

Nathalie

Par **chris_Idv**, le **02/08/2010** à **13:04**

Bonjour,

Demandez, via votre avocat, aux juge des affaires familiales de procéder à une intérogation du FICOBA (Fichier des COMptes BANcaires) afin d'identifier tous les comptes bancaires de votre mère.

Si votre mère à "omis" de déclarer tous ses comptes bancaires et les soldes correspondants le magistrat appréciera ...

Cordialement,

Par **tulipe**, le **02/08/2010** à **14:35**

bonjour ,

je vous remercie vivement de votre renseignement , car nous avons vraiment l'impression d'etre poursuivit par sa mauvaise foi qui a toujours marché en sa faveur !

en esperant que tous ceci permettre à chacun d'exposer ses montants en toute quietude !

merci beaucoup

cordialement

nathalie